

SHAMAN DU YAM'S*UN PRINCE

Conditions de monte 2012

Au Haras des Princes

IAC: 350 € ttc poulain vivant

Autres centres agréés en France

IAC : 150 € ttc encaissé à la réservation

+ 350 € ttc poulain vivant

*Hors frais technique et hors transport de doses

Conditions particulières et de reports

Le livret de la jument doit être présenté au premier saut, les vaccinations (tétanos, grippe) devront être à jour.

Les frais de pension, de mise en place, d'analyse, de suivi gynécologique et de transport de doses sont à la charge de l'acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, en double exemplaires accompagné des chèques à l'ordre « Haras des princes ». (150 € + 350 €)

Dans le cas de la semence congelée, les doses non utilisées resteront la propriété du Haras des Princes et devront être restituées à la fin de la saison.

Le Haras des Princes s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/12 si la jument est gestante.

Contrat

Je soussigné(e)(nom, prénom).....

Demeurant.....

Téléphone.....

E-MAIL

Déclare souscrire une saillie de SHAMAN DU YAM'S pour la saison 2012, aux conditions ci-dessus pour ma jument (nom) : SIRE :

Qui sera inséminée : Au Haras des Princes

Au centre de

Adresse

Tel.....

Fait a le

Signature de l'acheteur
(précédée de la mention lu et approuve)

Signature du vendeur